

Début des préinscriptions: Du 9 jusqu'au 20 mars 2020
directement au Guichet Unique et/ou par mail
UNIQUEMENT SUR LES HORAIRES D'OUVERTURES.
Tout dossier incomplet, ne sera pas accepté.

OUVERTURE AU PUBLIC DU GUICHET UNIQUE :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Fermeture	08h30 09h30	09h00 12h00	08h30 09h30	08h30 09h30
APRES-MIDI	16h00 19h00	15h30 17h30	13h30 18h00	15h30 17h30	15h00 16h30

Je soussigné (e) Nom Prénom

Responsable légal du jeune : Nom Prénom

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Tél Portable : E-mail :

Souhaite inscrire mon adolescent(e) aux activités de l'Action Jeunesse de GROSLAY pour les vacances de printemps.

Semaine 1 : du lundi 6 au vendredi 10 avril 2020 de 10h à 18h

Au tarif de : 60.94 €

Semaine 2 : du mardi 14 au vendredi 17 février 2020 de 10h à 18h

Au tarif de : 48.31 €

Nous participerons à l'apéro quizz le vendredi 17 avril 2020 de 18h à 19h, à la salle C

Nombres de personnes : personnes

Un tarif dégressif familial est appliqué avec une remise de 20% à partir du 2^{ème} jeune inscrit et 30 % à partir du 3^{ème} jeune.



Dans le cas où la « Fiche Sanitaire 2019/2020 » n'a pas été fournie, il vous faut nous joindre la liste des pièces suivantes à votre dossier :

- Fiche sanitaire 2019-2020
- photocopie des vaccins à jour
- Justificatif de domicile
- Une photo

Le règlement sera à effectuer après réception de la facture transmise par le Guichet Unique.

AUTORISATIONS

Public concerné : Adolescent(e)s de 11 à 17 ans

Capacité d'accueil : 24 jeunes

IMPORTANT : L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES VALIDATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

Je soussigné (e) Nom Prénom.....

Responsable légal de autorise sa participation aux sorties et activités :

Semaine 1 :

DATE	Sorties	transports	OUI	NON
08/04/2020	Cité des sciences à Paris	Car		
10/04/2020	Cinéma CGR à Sarcelles	Car		

Semaine 2 :

DATE	Sorties	transports	OUI	NON
16/04/2020	Cinéma CGR à Sarcelles	Car		
17/02/2020	Laser League Saint Brice	Car		

Modalités et Règlements de préinscriptions

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des périodes de préinscriptions aux activités de l'Action Jeunesse 2019-2020 :

- Vacances de printemps du 9 au 20 mars 2020
- Séjour d'été du 23 mars au 3 avril 2020
- Vacances d'été du 8 au 19 juin 2020

Le dépôt des dossiers se feront selon le calendrier et au guichet unique et/ou par mail uniquement pendant les horaires d'ouvertures

GUICHET UNIQUE

11 Rue Albert Molinier

95410 Groslay

Guichet.unique@mairie-groslay.fr

Tél : 01.39.83.33.06

Fax : 01.34.28.30.49

OUVERTURE AU PUBLIC :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Fermeture	08h30 09h30	09h00 12h00	08h30 09h30	08h30 09h30
APRES- MIDI	16h00 19h00	15h30 17h30	13h30 18h00	15h30 17h30	15h00 16h30

La date de clôture est fixée au vendredi à 16h30.

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- Toute demande arrivant hors délais ne sera pas prise en compte (*voir calendrier des inscriptions, sauf en cas de places vacantes*)
- Vous devez être à jour des paiements de vos prestations au guichet unique
- Les jeunes inscrits à l'EAJ sont prioritaires
- **Choisir** : une formule de semaine et /ou de stage parmi les places proposées (*les places vacantes seront disponibles en liste d'attente*).
- **Pour l'été 2020**: Choisir deux semaines maximum sur les quatre de proposées (*les places vacantes seront disponibles en liste d'attente*).
- Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée (*selon les horaires d'ouverture du guichet unique*)
- Ceux qui n'ont pas bénéficié d'une offre de loisirs pendant les vacances scolaires précédentes seront prioritaires la fois suivante (ils seront donc inscrits sur les listes sous réserve que l'inscription se fasse avec les critères énoncés ci-dessus : dossier complet etc....)

Toute inscription définitive sera facturée (sauf si vous présentez un certificat médical dans les 48 h).

IMPORTANT : L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES VALIDATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus :

Signature :

Partie réservée à l'administration

Date de dépôt :

Horaire de dépôt :



Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjour de votre enfant ; elle évite de vous munir de son carnet de santé.

Elle est valable de septembre 2019 à août 2020 (Ce document est à remettre qu'une seule fois service du Guichet Unique). Cette fiche fait l'objet d'un classement au service archive de la Commune à la fin de chaque année scolaire. Les informations qu'elles comportent seront transmises uniquement aux personnels hospitalier si besoin. **Merci de nous préciser tout changement en cours d'année scolaire.**

1/ LE OU LA JEUNE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : --- / --- / ----- Age :

Garçon Fille

Accepter-vous que votre adolescent reçoive des informations du service Action Jeunesse par E-mail ?

OUI NON

Numéro de portable et e-mail du jeune :

Etablissement scolaire :

Niveau d'étude :

1 – VACCINATIONS : joindre la photocopie du carnet de santé « les pages concernant les vaccins ou aux certificats de vaccinations du jeune »

SI LE JEUNE N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE ou LA JEUNE :

Un traitement médical est-il prescrit pendant sa présence sur la structure JEUNESSE ?

Oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants en vérifiant leur date de péremption.
(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'adolescent(e) avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A-t-il/elle déjà eu les maladies suivantes ?

- Angine Coqueluche Otite Rubéole Varicelle
- Asthme Oreillons Rougeole Scarlatine

A-t-il/elle des allergies (asthme, alimentaires, médicamenteuses) ? OUI NON

Si OUI précisez lesquelles et merci de nous fournir une ordonnance du médecin avec la conduite à tenir :
.....
.....

A t-il un Projet d'Accueil Individualisé¹ ? OUI NON

Si oui, le P.A.I doit être remis lors de l'inscription avec la trousse d'urgence et l'ordonnance médicale.

Précisez lequel : P.A.I. SANTE P.A.I.² ALIMENTAIRE

REGIME ALIMENTAIRE : Normal Sans Viande Sans Porc

A-t-il/elle eu des antécédents médicaux ou chirurgicaux, susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil (maladie, accident, crises, convulsions, opération, rééducation, ...)

Précisez lesquels et les précautions à prendre.

OUI NON

.....
.....
.....
.....
.....

3 – Recommandations utiles des parents (à renseigner obligatoirement)

A-t-il/elle des lunettes, des lentilles de contact, des prothèses auditives ou dentaires ?

OUI NON

.....
.....
.....
.....

¹ Protocole d'Accueil Individualisé : Merci de nous signaler si vous avez besoin d'en établir un pour des raisons de santé afin accueillir votre adolescent(e) en toute sécurité.

² Prévoir un panier repas car nous ne sommes pas en mesure de garantir l'éviction des allergènes.

4/ LES RESPONSABLES LEGAUX :

<p>PERE : Nom : Prénom :</p> <p>Tél. portable : Tél. travail :</p> <p>E-mail :</p> <p>Adresse :</p> <p>J'accepte de recevoir les informations du service Action Jeunesse par e-mail ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>MERE : Nom : Prénom :</p> <p>Tél. portable : Tél. travail :</p> <p>E-mail :</p> <p>Adresse :</p> <p>J'accepte de recevoir les informations du service Action Jeunesse par e-mail ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

5- Autorisation :

- Autorisons notre adolescent(e) à participer aux activités physiques et sportives : oui non
- Autorisons notre adolescent(e) à utiliser les transports en car, train ou mini bus: oui non
- Autorisons l'équipe d'animation à prendre des photos et ou film de notre adolescent(e) au cours des activités proposées et à les utiliser sur tout support de communication communale : oui non
- Facebook Magazine communale site internet Ville application « Groslay »
- Autorisons notre adolescent (e) à quitter la structure seul (e) à la fin des activités : oui non

Je soussigné (e),responsable légal(e) du jeune,
..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction de la structure JEUNESSE à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, ou anesthésie) rendues nécessaires par l'état du jeune.

Nom, prénom et numéro de téléphone du médecin traitant (facultatif) :

.....

Date :

Signature :

Modalités et règlements des préinscriptions des vacances scolaires 2019/2020.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des périodes de préinscriptions aux activités de l'Action Jeunesse 2019-2020 :

- Vacances d'hiver du 13 au 24 janvier 2020
- Vacances de printemps du 9 au 20 mars 2020
- Séjour d'été du 23 mars au 3 avril 2020
- Vacances d'été du 8 au 19 juin 2020.

Le dépôt des dossiers se feront selon le calendrier et au guichet unique et/ou par mail uniquement pendant les horaires d'ouvertures.

OUVERTURE AU PUBLIC :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Fermeture	08h30 09h30	09h00 12h00	08h30 09h30	08h30 09h30
APRES-MIDI	16h00 19h00	15h30 17h30	13h30 18h00	15h30 17h30	15h00 16h30

La date de clôture est fixée au vendredi à 16h30.

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
- Toute demande arrivant hors délais ne sera pas prise en compte (voir calendrier des inscriptions, sauf en cas de places vacantes)
- Vous devez être à jour des paiements de vos prestations au guichet unique.
- Les jeunes inscrits à l'EAJ sont prioritaires
- **Choisir** : une formule de semaine et /ou de stage parmi les places proposées (les places vacantes seront disponibles en liste d'attente).
- **Pour l'été 2019** : Choisir deux semaines maximum sur les quatre de proposées (les places vacantes seront disponibles en liste d'attente).
- Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée (selon les horaires d'ouverture du guichet unique)
- Ceux qui n'ont pas bénéficié d'une offre de loisirs pendant les vacances scolaires précédentes seront prioritaires la fois suivante (ils seront donc inscrits sur les listes sous réserve que l'inscription se fasse avec les critères énoncés ci-dessus : dossier complet etc...)

Toute inscription définitive sera facturée (sauf si vous présentez un certificat médical dans les 48 h).